

# CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 Septembre 2021

---

**Présents :** Monsieur DANES Richard, Monsieur DORBES Jean-Luc, Madame CALLEDE Maud, Madame ROUANE Nicole, Monsieur JEUCH Antoine, Monsieur AUBERT Bernard, Madame CARRERA Pamela, Madame BONIFAS Marie-Laure, Madame JEANJEAN Séverine, Monsieur DEDIEU Joël, Monsieur GISTAIN André, Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David

**Excusés :** Monsieur PEREZ Cédric (donne pouvoir à Monsieur DORBES Jean-Luc),

**Secrétaire de séance :** Monsieur DORBES Jean-Luc

**Début de séance :** 20h40

## 1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le dernier compte-rendu a été adopté à l'unanimité, après modifications.

## 2. COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- **SIVOM SAGe :** Monsieur JEUCH Antoine informe le Conseil Municipal que le transfert des Communes du Muretain vers le SIVOM SAGe va se réaliser.  
Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David propose que la commune de Capens pense à réfléchir à l'impact que cela aura car il explique que si le SIECT perd des abonnés le coût du m3 risque d'augmenter. La question de qui prendra en charge l'entretien des canalisations en cas de transfert se pose.
- **FOYER DU RABÉ : assemblée générale :** Madame CALLEDE Maud informe le Conseil Municipal que les bilans moraux et financiers sont bons, il y a un excédent. Reprise après la crise COVID-19 du PAJE qui avait bien fonctionné avant la période de confinement.

## 3. CENTRE DE GESTION : AUTORISATION DE MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE STATUTAIRE A EFFET AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 – 2021/020

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, les collectivités et établissements publics du département qui le demandent peuvent bénéficier de l'accès à des couvertures par assurance des risques statutaires obtenues dans le cadre d'un contrat groupe souscrit par le CDG31, à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation. La souscription par le CDG31 s'effectue dans le cadre d'une procédure conforme à la réglementation en matière de passation des marchés publics.

L'actuel contrat groupe d'assurance statutaire dont le titulaire est le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE a été résilié au 31 décembre 2021 par ce dernier par anticipation. Le contrat avait vocation initialement à durer jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour le maintien du service, le CDG31 doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Ce contrat-groupe a vocation à :

- être géré en capitalisation ;

- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL) :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de longue maladie et congé de longue durée
  - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
  - versement du capital décès
- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC) :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de grave maladie
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

Ceux-ci doivent délibérer pour demander à être associés à la consultation conformément aux dispositions du décret 86-552.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux réunis.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat et de l'expérience acquise par le CDG 31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Pour information, les dépenses supportées par le CDG31 pour la réalisation de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont couvertes par une contribution des structures qui adhèrent in fine au contrat groupe d'assurance statutaire à hauteur d'un pourcentage de 5% appliqué à la prime d'assurance acquittée par la structure, avec un minimum de perception de 25€ par risque couvert (IRCANTEC/CNRACL).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de s'associer au centre de gestion dans le cadre de cette mise en concurrence.

#### **4. TITULARISATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – 2021/021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la titularisation d'un adjoint technique territorial à temps complet qui est actuellement stagiaire.

Son stage se termine le 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider cette titularisation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la titularisation d'un adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

#### **5. RENOVATION DES POINTS LUMINEUX N° 177 ET 178 SUR LA PLACE JEAN BAPTISTE DOUMENG – 2021/022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 2 mars 2021 concernant la rénovation des points lumineux n° 177 et 178 sur la Place Jean Baptiste Doumeng – Référence : 7 BU 148, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement des points lumineux n° 177 et 178 par des appareils d'éclairage publique neufs de type routier équipés d'une source LED 36 Watts, RAL 6009 (vert).

**NOTA :**

- Sauf zone à configuration particulière (Accès PMR, piétonniers...) ou demande du Maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.  
- Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public (la catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur mentionnant une efficacité lumineuse : 90 lumens par Watt et ULOR = 1% ou pour les luminaires LED, URL = 3%.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 275 €  
- Part SDEHG : 1 115 €  
- Part restant à la charge de la commune : 354 €  
TOTAL : 1 744 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté,  
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

## **6. DECISION MODIFICATIVE – 2021/023**

A la demande de la trésorerie, il convient de procéder à l'écriture suivante pour l'intégration de l'étude hydrogéologique du futur cimetière :

Compte 2116/041 (cimetière) : + 550 €  
Compte 2031/041 (frais d'études) : - 550 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative pour l'intégration de cette étude.

## **7. MODIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE FOYER DU RABÉ – 2021/024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier **l'article 1 OBJET DE LA CONVENTION du Foyer du Rabé initialement :**

- « la commune de Capens contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission Européenne ».

**Après modification :**

- « La commune de Capens contribue financièrement **uniquement pour les enfants domiciliés à Capens** à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la décision 2021/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission Européenne.

Le conseil Municipal Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

## **8. ANALYSE DE DEVIS – SÉCURISATION DE L'ÉCOLE, MISE EN PLACE DE GRILLES AUX FENÊTRES**

Monsieur DORBES Jean-Luc présente les devis :

- HF METAL de Capens pour un montant de 9 720.00 € HT,
- SARL CUZZOLIN de Noé pour un montant de 5694.44 € HT.

Il précise que ces devis ont été réactualisés et qu'ils supportent une hausse importante.

La couleur des grilles sera à choisir par la commission école qui propose une couleur crème comme la couleur du bâtiment. Monsieur DORBES Jean-Luc propose une couleur différente pour chaque fenêtre. Il précise que le prix est en fonction du décor choisi.

La fabrication peut être rapide si l'entreprise peut se procurer le matériel.

Monsieur JEUCH Antoine propose de rencontrer les entreprises en leur demandant un motif identique sur les grilles pour pouvoir comparer les devis.

Après discussion, le choix du devis est ajourné à une prochaine réunion.

## 9. QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur AUBERT Bernard** : informe l'assemblée que les communes ont reçu de fibre 31 un identifiant et un mot de passe pour poser des questions. La Mairie de RIEUX a fait une réunion à laquelle il a participé. Il a demandé pour la commune de Capens, on lui a répondu que pour Capens le démarchage ne sera possible qu'au mois d'octobre. Il explique qu'après l'installation de la fibre, il y a un gel de 3 mois pendant lesquels le démarchage n'est pas possible. Monsieur le Maire doit appeler le correspondant de Capens pour avoir plus d'informations. Le raccordement est gratuit, les prestataires sont payés directement par Haute-Garonne Numérique.

**Madame CALLEDE Maud** : informe l'assemblée que des lettres recommandées avec accusé de réception vont être envoyées aux familles qui ont des retards de paiement de la cantine. Les familles devront informer la Mairie d'une démarche de régularisation.

L'État propose une tarification sociale pour les repas à la cantine. La commune doit mettre en place trois tarifs différents pour pourvoir en bénéficier. Les coefficients familiaux seront demandés à la CAF. La commission scolaire doit étudier le projet, l'état participera à hauteur de 3€ sur le prix du repas.

Haute-Garonne Environnement : la semaine de la biodiversité sera fin septembre début octobre. Question doit-on ouvrir aux autres écoles ? l'IME donne une réponse négative.

Question : peut-on aussi ouvrir la salle le week-end ? Monsieur DEDIEU Joël informe qu'avec le Pass sanitaire cela va être compliqué. Monsieur AUBERT Bernard propose de le faire uniquement pour l'école de Capens cette année pour voir comment cela se passe et pourquoi pas l'étendre dans quelques années.

Une personne de la Mairie doit réceptionner le matériel. Monsieur AUBERT Bernard explique que c'est HGE qui amène et installe le matériel et qui viendra le récupérer.

Discussion sur le lieu d'exposition, la décision sera prise ultérieurement.

Point sur les travaux à l'école réalisés cet été.

**Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David** : demande si on a une estimation de la prise en charge de la fuite d'eau à l'école par le SIECT ? Monsieur le Maire informe qu'il reste à charge de la commune 856 m3 sur le volume estimé de la fuite qui est de 1135 m3.

Madame CALLEDE Maud informe le Conseil qu'une administrée l'a interpellé sur la dangerosité de la Rue des écoles, à cause des voitures qui roulent très vite. Ne serait-il pas possible de mettre en place un miroir pour sécuriser la Rue de la Garonne et la Rue des Ecoles ? Problème des enfants qui ne respectent pas les véhicules et qui font n'importe quoi... Madame CALLEDE demande s'il ne serait pas possible de demander aux gendarmes de venir faire une sensibilisation sur les dangers auprès des enfants à l'école.

**Monsieur DORBES Jean-Luc** : informe le Conseil qu'il va falloir penser à acquérir un véhicule pour les services techniques et prévoir les crédits au budget. Monsieur le Maire précise qu'il faut penser à l'utilisation de ce véhicule qui servira pour tout y compris à la cantinière.

Monsieur DORBES informe que sur les 2 tracteurs, un est à remplacer dans un avenir proche après l'achat d'un véhicule.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'achat d'un camion plateau et d'une voiture rapidement.

**Monsieur DEDIEU Joël** : informe que la commission a réfléchi sur la possibilité de demander une caution de 50 € pour les administrés qui souhaitent emprunter des tables et des chaises pour les sensibiliser au respect du matériel. Il précise qu'aucune demande de prêt ne sera livrée chez les particuliers.

Le conseil municipal propose de demander une caution de 100 €. Une convention sera étudiée pour la mise en place.

Il informe l'assemblée que le comité des fêtes a fait don de 30 tables à la commune.

Il fait le point sur des demandes particulières de location de la salle des fêtes et du city stade.

Pour le city stade Monsieur DEDIEU Joël ne se prononce pas. Le city stade n'est pas disponible.

Il présente une demande de location de la salle des fêtes pour faire du YOGA, il explique que la salle sera payante, Madame CALLEDE Maud propose de se rapprocher du club de gym. Monsieur le Maire informe que la salle est payante pour les associations extérieures à la commune.

Monsieur DEDIEU Joël informe le Conseil qu'à partir d'aujourd'hui le PASS SANITAIRE est obligatoire dans la salle des fêtes quel que soit le nombre de personnes.

Il demande que l'information sur les travaux du pont de la Garonne soit diffusée sur panneau Pocket.

**Monsieur JEUCH Antoine** : demande si la possibilité d'embaucher une personne en CDI a été étudiée par la commission du personnel. Ce point est en attente de réponse.

Madame ROUANE Nicole informe que notre agent qui est à l'école reste à mi-temps thérapeutique jusqu'en décembre.

Le ramassage des ordures ménagères a été perturbé à cause d'un camion en panne.

Monsieur JEUCH Antoine souligne que de nombreux poteaux d'éclairage public supportent des globes qui sont à nettoyer. Il demande la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire informe que c'est à étudier mais qu'il y a un problème au niveau des points stratégiques qui doivent rester en fonction. Monsieur DORBES Jean-Luc informe que pour éteindre l'éclairage public sur certains secteurs, il faut recâbler les poteaux.

Monsieur le Maire propose de demander une étude au SDEHG. Il y a possibilité de remplacer les ampoules actuelles par des LEDS. Demande de chargement des candélabres par des solaires.

Il n'y aura pas de forum des associations à la rentrée. Concernant la réunion avec les associations en juillet Monsieur DEDIEU Joël informe que les associations n'ont pas répondu.

Monsieur JEUCH Antoine demande la possibilité de consulter les dossiers d'urbanisme pour pouvoir répondre aux interrogations des administrés. Il demande quand les travaux du nouveau lotissement vont commencer ? Pas de réponse à ce jour. Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David demande si la charge de la route de déviation suite à la création du lotissement peut être à la charge du lotisseur ? Monsieur le Maire répond qu'elle est en partie à la charge du lotisseur.

Monsieur JEUCH Antoine demande la possibilité de retirer le panneau indicateur du « bar-tabac » ? Cette demande est acceptée.

**Madame ROUANE Nicole** : Une administrée située sur l'Avenue Danflous réitère sa demande concernant l'amélioration de l'écoulement des eaux car quand il pleut beaucoup son mur est inondé. Les toilettes publiques seront fermées pour cause d'incivilité, Monsieur JEUCH Antoine propose de diffuser cette information sur panneau Pocket.

**Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David** : demande où en est la parution de la « feuille » ? Réponse de Madame ROUANE Nicole, pas de réponse de toutes les associations donc pas de création de la feuille cette année.

Concernant la License IV, qui fait la formation ? élus ? président d'association ? personnel communal ? A étudier.

**Monsieur AUBERT Bernard** demande si les caravanes et campings cars peuvent stationner en bordure de Garonne ? Monsieur le Maire explique qu'il y a en bordure de Garonne le domaine public fluvial qui n'appartient pas à la commune. Il convient de demander l'avis de l'OFB. Monsieur DEDIEU Joël souligne qu'il n'y a jamais eu de problème suite à ces stationnements.

Monsieur le Maire informe que le Pays du Sud Toulousain demande la participation de personnes pour

le projet de piste cyclable. Il informe également qu'il existe plusieurs réunions thématiques avec une proposition de participation des élus il propose à l'assemblée de s'inscrire pour ces réunions. Monsieur le Maire informe le Conseil que le bilan du comité des fêtes est déficitaire suite à la fête locale, la subvention communale était beaucoup moins importante que les années précédentes. Monsieur le Maire propose de payer la facture du feu d'artifice pour aider financièrement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de payer la facture du feu d'artifice qui s'élève à 2 500 €.

**La séance est levée à 23h20**